

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 04/2020

**Préavis pour le
dépassement de budget
de la construction à
St-Maurice d'une caserne
pour le service du feu**

Lavey, le 20 avril 2020

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du dépassement de budget de la construction à St-Maurice d'une caserne pour le service de défense contre l'incendie et de secours des communes de Lavey-Morcles et de St-Maurice, SDIS des Fortifications.

Contexte

Contexte

Avec le préavis N°12/2017, le Conseil communal a octroyé, en juin 2017, un montant de Fr. 160'000.- représentant la participation de la commune de Lavey-Morcles à la construction d'une caserne intercommunale pour le service du feu.

Les frais de la construction faisant l'objet du préavis s'élevaient à Fr. 2'280'000.-. Ces frais sont supportés par les communes de Lavey-Morcles et de St-Maurice en proportion de leur quote-part dans la copropriété, soit 1/3 pour Lavey-Morcles et 2/3 pour St-Maurice. L'ECA subventionne cette construction selon les standards définis dans la réglementation cantonale vaudoise. Le canton du Valais subventionne la part valaisanne à hauteur d'environ 40%.

A l'époque, les frais d'aménagements intérieurs avaient été chiffrés à Fr. 50'000.- mais n'avaient pas été inclus dans le préavis.

Fin 2019, une fois la caserne et ses aménagements terminés, et malgré une gestion attentive des coûts, les frais de construction totaux s'élèvent à Fr. 2'410'873.- et les coûts d'aménagement à Fr. 67'894.-. C'est ce dépassement de budget et les frais d'aménagements intérieurs qui font l'objet du présent préavis.

Historique

1999	Signature d'une convention pour la collaboration des SDIS de Lavey-Morcles et de St-Maurice
2010	Décision de fusionner les deux corps de sapeurs-pompiers et création d'un avenant à la convention
2014	Approbation de l'avenant par toutes les instances et création du SDIS des Fortifications Installation provisoire du SDIS dans les locaux de l'ancien arsenal à St-Maurice
2016	Validation par les deux Conseils d'Etat d'une convention intercantonale
2017	Début des travaux de la nouvelle caserne à St-Maurice sur la parcelle N°3157
Oct. 2019	Inauguration, en présence des conseillers d'Etat Mme Jacqueline de Quattro et M. Frédéric Favre ainsi que d'une centaine d'invités officiels, de la caserne du SDIS des Fortifications, première caserne intercantonale de Suisse romande, voire de Suisse. Cette caserne est le fruit d'une étroite collaboration entre les deux Cantons et les deux Communes.



Photo de la nouvelle caserne du SDIS des Fortifications de Lavey-Morcles et St-Maurice

Coûts et dépassements

Pour rappel (préavis 12/2017):

Coût de construction de l'ouvrage	Fr.	2'280'000.-
A charge de St-Maurice	Fr.	1'520'000.-
A charge de Lavey-Morcles	Fr.	760'000.-

Pour Lavey-Morcles

Coût pour Lavey-Morcles	Fr.	760'000.-
Participation de l'ECA (estimée)	Fr.	600'000.-
A charge de la commune de Lavey-Morcles (estimée)	Fr.	160'000.-

Montant prévu pour les aménagements intérieurs	Fr.	50'000.-
--	-----	----------

Coûts	Préavis 12/2017	Préavis 02/2020	Différence
Coût de construction de l'ouvrage	Fr. 2'280'000.-	Fr. 2'410'873.-	Fr. 130'873.-
Aménagements intérieurs		Fr. 67'894.-	Fr. 67'894.-
Totaux	Fr. 2'280'000.-	Fr. 2'478'767.-	Fr. 198'767.-

Le budget du coût de construction est dépassé de **5,75%**. Si nous prenons en compte les aménagements intérieurs (*non prévus dans le préavis 12/2017*), le dépassement total de la construction est de 8,72%.

Motifs principaux du dépassement de budget

L'aménagement de la place a clairement été sous-estimé, en partie à cause des inconnues liées à la topologie souterraine du terrain (raccordement des conduites d'eau) ainsi que des aléas du chantier (qualité des matériaux). En finalité, le dépassement du poste aménagement-place se monte à Fr. 176'310,60.

L'option bois a nécessité l'engagement d'un ingénieur spécialisé, ce qui a impliqué plusieurs modifications et redimensionnements structurels. Le coût de revient de la partie bois a été augmenté de Fr. 165'000.-.

L'obligation d'assurer la ventilation dans toute la halle n'avait pas été prise en considération dans le devis initial. Un dépassement de Fr. 81'358,30 de ce poste est à relever.

Tout au long du chantier, la commission de construction et l'EM du SDIS se sont employés à rechercher des solutions palliatives fonctionnelles et économiques, limitant au maximum les dépenses non prévues.

Répartition

Selon la répartition convenue, soit 1/3 pour la commune de Lavey-Morcles et 2/3 pour la commune de St-Maurice, le dépassement se répartit comme suit :

Commune de Lavey-Morcles :	Fr.	66'255.-
Commune de St-Maurice :	Fr.	132'512.-

Synthèse

Part de la commune de Lavey-Morcles : Fr. 66'255.-

Imputation : Investissements compte n° 65.5030, Bilan compte n° 9143.09

Amortissement : Amortissement sur trente ans, la première fois en 2020, par le compte n° 65.3312.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 04/2020 du 20 avril 2020
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

d'octroyer à la Municipalité un montant de Fr. 66'255.- pour pallier le dépassement de budget pour la construction de la nouvelle caserne du feu du SDIS des Fortifications de Lavey-Morcles et de St-Maurice.

Adopté en séance de la Municipalité le 4 août 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Yvan Ponnaz * Mentor Citaku

